



CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DE CHAMPIGNONS – 2014

Pour sa septième édition, les Mycologues amateurs de l'Outaouais invitent leurs membres en règle à participer au Concours de photographie de champignons 2014. Que vous soyez adeptes de mycologie ou de photographie ou des deux en même temps, un seul coup d'œil et une bonne prise de vue suffiront pour vous inscrire au concours. Participez nombreux, chaque année c'est un régal de voir dérouler sur l'écran les photographies soumises lors de l'assemblée générale annuelle.

Admissibilité

- Le concours s'adresse uniquement aux membres en règle des MAO, excluant les membres du CA et du comité de sélection.

Catégories de photographie

- Nature:
 - Photographie prise d'un ou plusieurs champignons tel que vu dans la nature.

Note: Chacun des participants peut soumettre jusqu'à un maximum de 6 photos.

Comment participer

- Un membre ayant payé une **cotisation <individuelle>** pourra soumettre un maximum de 6 photographies.
- Un membre ayant payé une **cotisation <familiale>** pourra soumettre un maximum de 6 photographies dont il est l'auteur et qui auront été prises durant l'année de calendrier 2014 et l'autre membre de sa famille dont le nom a été fourni lors de l'inscription pourra aussi soumettre un maximum de 6 photographies en respectant les mêmes règlements.
- La photographie devra avoir été prise durant l'année de calendrier 2014.
- Il n'est pas nécessaire pour le participant d'identifier le champignon photographié.
- Soumettre les photographies en format JPG.
- Inclure les coordonnées complètes de l'auteur (adresse, téléphone, courriel).
- Les photographies devront être soumises au plus tard le 30 novembre 2014 à 23H59. Faire parvenir vos photographies par courriel à l'adresse suivante ; concours@mao-qc.ca

Conditions

- En soumettant la photographie, le participant déclare être l'auteur de la photo. À ce titre, il accepte de céder aux MAO son droit d'auteur et renonce à tous ses droits, y compris ses droits moraux. Le participant accepte que les MAO puissent montrer les photos soumises à tout événement auquel participeront les MAO.
- Le participant reconnaît et consent à ce que les photos soumises soient affichées au site internet www.mao-qc.ca et à cet effet accessibles à l'ensemble des visiteurs du site.
- La personne gagnante et les finalistes autorisent les MAO à utiliser, si requis, son nom ainsi que la photo primée à des fins publicitaires, sans aucune forme de rémunérations.
- Le gagnant devra accepter le prix alloué tel quel, aucun échange monétaire ne sera effectué.
- L'organisme <Les mycologues amateurs de l'Outaouais> ne pourra être tenu responsable de tout problème relatif au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technique ou de quelque autre nature que ce soit.
- Advenant un problème majeur d'opération, les MAO pourront annuler le concours.

Choix des gagnants

- Le choix des trois meilleures photographies sera déterminé par un jury composé de trois personnes.
- Les principaux critères de sélection des photographies gagnantes sont : Esthétique et composition de la photo, respect du thème, reconnaissance du champignon, qualité technique (netteté couleur, luminosité).
- Le nom des gagnants sera dévoilé et les prix remis lors de l'assemblée annuelle des MAO en avril ou mai 2015.

À vos appareils pour capter les plus belles images !